

DS73 - Le droit à la déconnexion

Inter

Intra

Thématique(s)

Droit social · Durée du travail

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Respecter les nouvelles obligations issues de la loi « Travail » sur le droit à la déconnexion
- Mettre en œuvre efficacement le droit à la déconnexion
- Identifier les enjeux associés
- Elaborer une charte sur le droit à la déconnexion adaptée aux spécificités de son organisation

Programme

Introduction au droit à la déconnexion

- Introduction par la loi Travail du 8 août 2016 d'un droit à la déconnexion des salariés
- Depuis le 1er janvier 2017, existence d'une obligation de négocier notamment dans le cadre de la qualité de vie au travail
- Equilibre entre vie personnelle et vie professionnelle
- Risques psycho-sociaux

Enjeux stratégiques et opérationnels

1. Quelles sont les obligations pour l'entreprise ?

- Consécration d'un **droit à la déconnexion** et modalités de mise en place (accord ou charte ?)
- Mise en place de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques

- Actions de formation et de sensibilisation pour un usage raisonnable des outils numériques

2. Quelle méthodologie adopter pour y faire face ?

- Fixation des objectifs de l'entreprise face à ces nouvelles **obligations** numériques (constitution d'un groupe de travail interne, réflexion sur les modes de régulation adaptés à l'entreprise...)
- Définition des contours de l'obligation
 - Cartographie des salariés concernés
 - Typologie des temps de repos et de congés selon les modalités d'aménagement du temps de travail (forfait jours...)
 - Inventaires des outils numériques visés (outils fournis par l'entreprise, outils personnels : BYOD)
- Sensibilisation et association des managers dans cette démarche

3. Comment rédiger l'accord ou la charte sur le droit à la déconnexion ?

- Modalités de négociation
- **Contenu de l'accord ou de la charte** (notamment, benchmark des clauses possibles)

4. Quelles sanctions ?

Public concerné

- Associations faisant appel ou souhaitant faire appel au mécénat

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et surtout approche pratique.
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par FIDAL FORMATIONS.

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+33(0)158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.